



REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE DE VITROLLES-EN-LUBERON

ARRETE MUNICIPAL DE REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Le Maire de la commune de Vitrolles-en-Luberon,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la Route,

Vu la demande formulée par monsieur BERTI Lionel, société SGETAS

Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires au bon déroulement de cette opération,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Du lundi 18 septembre 2023 à 8h00 au samedi 18 novembre 2023 à 17h00, la circulation sur le Chemin de Céreste sera perturbée en raison des travaux de terrassement et raccordement électrique HTA par ENEDIS.

ARTICLE 2 :

La circulation sera alternée par des feux tricolores.

ARTICLE 3 :

La signalisation correspondante sera mise en place par la société SGETAS.

ARTICLE 4 :

Ce présent arrêté sera publié et affiché à la mairie et à chaque extrémité de l'opération.

Fait à Vitrolles-en-Luberon, le 07 septembre 2023,

Le maire,
Alain de Villebonne

